Avis Technique 9/00-689*01 Mod

Erratum à l'Avis Technique 9/00-689

Cloisons
et contre cloisons acoustiques
de grande hauteur

PREGYMETAL SLA

Titulaire : Société LAFARGE PLATRES
500 rue Marcel Demonque
Zone du Pôle Technologique Agroparc
F-84915 Avignon Cedex 9

LAFARGE PLÂTRES Conseil Pro
Tél. : 0 825 000 013
Fax : 04 32 44 40 45
E-mail : conseil-pro@lafarge-gypsum.lafarge.com
Internet : www.lafarge-gypsum.lafarge.com

Document non valide

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 9
Cloisons et contre-murs en plâtres

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

CSTB le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2002

3.32 Cas des contre cloisons

A la place de la formule : $H = \frac{P^o \times H0^4}{3\sqrt{240 \times 0{,}005 \times P}}$

il faut lire : $H = \sqrt[3]{\frac{P_0 \times H0^4}{240 \times 0{,}005 \times P}}$ H étant l'entr'axe maximum entre les liaisons ponctuelles de la contre-cloison SLA

Document non valide